



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Vienne

Limoges, le 1er décembre 2020

**Service** Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

**Sous-direction**

**Bureau** Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/ES/N°2020-23

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : [christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

Eric Scherpereel

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : [eric.scherpereel@ac-limoges.fr](mailto:eric.scherpereel@ac-limoges.fr)

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
élémentaire et préélémentaire  
Mesdames et Messieurs les principaux de collège

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de  
— circonscription

**Objet : Congé de formation professionnelle des instituteurs et professeurs des écoles, rentrée 2021**

**Réf. : Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat**

**P.J. : Notice de candidature**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions réglementaires concernant plus particulièrement le **congé de formation professionnelle** du décret cité en référence.

Vous trouverez, en annexe, une fiche d'information en présentant la synthèse, mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les demandes, établies sur un imprimé du modèle ci-joint, devront être **accompagnées d'une lettre de motivation. Cette dernière EXPLICITERA CLAIREMENT LES OBJECTIFS du candidat.**

**La demande et la lettre de motivation** me seront adressées (Division des Personnels du 1er degré – à l'attention de M. Vaubourdolle)

**pour le VENDREDI 26 FEVRIER 2021 IMPERATIVEMENT.**

Pour la directrice académique  
et par délégation,  
La secrétaire générale,

Corinne GRIZON

## ANNEXE

### Le congé de formation professionnelle

Le congé de formation professionnelle est destiné à parfaire votre formation professionnelle.

La formation suivie doit avoir reçu l'agrément de l'Etat. Ce dernier n'est cependant pas requis lorsque le stage est dispensé dans un établissement public de formation ou d'enseignement (université, école d'ingénieur...).

Vous pouvez bénéficier d'un congé de formation professionnelle sous réserve des conditions suivantes :

- être en position d'activité (si vous êtes en position de disponibilité, vous devrez préalablement être réintégré) ;
- justifier de trois années de services effectifs dans l'administration.

#### **Modalités d'attribution**

La demande de congé de formation professionnelle doit être formulée cent vingt jours au moins avant la date à laquelle commence la formation.

La décision d'attribution est prise dans les trente jours qui suivent la réception de la demande par le recteur ou l'inspecteur d'académie.

Trois refus successifs de demande de congé de formation professionnelle ne peuvent intervenir qu'après l'avis de la commission administrative paritaire compétente. Si le refus est motivé par les nécessités du fonctionnement du service, la CAP est saisie dès la première demande.

#### **Durée du congé**

Le congé peut être utilisé en une seule fois ou réparti en plusieurs périodes tout le long de votre carrière.

Ces périodes devront être d'une durée minimale équivalente à un mois à plein temps ; ces périodes peuvent être fractionnées en semaines, journées ou demi-journées.

La durée totale du congé de formation professionnelle ne peut excéder trois ans sur l'ensemble de votre carrière ; seuls les douze premiers mois sont rémunérés.

#### **Situation administrative**

Vous restez en position d'activité.

Le temps passé en congé formation est pris en compte pour l'ancienneté et pour l'avancement de grade et d'échelon ou pour l'accès à un corps hiérarchiquement supérieur. Il compte également pour la retraite et donne lieu aux retenues pour pension civile.

Le congé formation étant assimilable au service accompli, il ouvre droit aux congés habituels (congé annuel, congé maladie ...).

Si vous bénéficiez d'un congé de formation professionnelle, vous vous engagez à rester au service de l'Etat pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle vous aurez perçu l'indemnité forfaitaire mensuelle (égale à 85% de votre traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice détenu au moment de votre mise en congé). Il sera tenu compte de la durée de service effectuée dans un emploi relevant des collectivités territoriales ou des hôpitaux.

A l'issue de votre congé, vous êtes réintégré de plein droit.

**Service** Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

**Sous-direction**

**Bureau** Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/ES/N°2020-

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : [christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

Eric Scherpereel

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : [eric.scherpereel@ac-limoges.fr](mailto:eric.scherpereel@ac-limoges.fr)

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Vienne

**DEMANDE DE CONGE FORMATION  
Décret n° 2007-1470 du 15.10.2007 art. 24 à 29**

Je soussigné(e) [NOM Prénom] \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Date de titularisation : \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Demande le bénéfice d'un congé de formation professionnelle au cours de l'année scolaire **2021-2022** pour suivre la formation suivante (1) :

Désignation : \_\_\_\_\_

Date de début du congé \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_

Organisme responsable : \_\_\_\_\_

J'accepterais éventuellement un congé de formation professionnelle d'une durée inférieure\*

OUI

NON

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service n° 89.103 du 28 Avril 1989 (B.O. n° 20 du 18 Mai 1989) en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois)
- l'obligation de paiement des retenues pour pension.

**Service** Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

**Sous-direction**

**Bureau** Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/ES/N°2020-

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : [christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

Eric Scherpereel

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : [eric.scherpereel@ac-limoges.fr](mailto:eric.scherpereel@ac-limoges.fr)

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges

Je certifie sur l'honneur \*:

Avoir bénéficié  Ne pas avoir bénéficié de décharge de service ou d'allègement d'horaire pour préparation aux concours et examens pendant l'année scolaire **2020-2021**

Avoir bénéficié  Ne pas avoir bénéficié d'un congé de formation professionnelle

Date(s) : \_\_\_\_\_ Durée(s) : \_\_\_\_\_

Avoir déposé \_\_\_\_\_ demande(s) de congé(s) de formation professionnelle et qui n'a (ont) pas été satisfaite(s).

Date de la (ou des) demande(s) : \_\_\_\_\_

Ne jamais avoir déposé de demande de congé de formation professionnelle.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature,

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature,

(1) Joindre à la demande un certificat précisant, s'il y a lieu, que la formation est agréée par l'Etat au regard de l'arrêté du 23/07/81 modifié.

\* Rayer la mention inutile

**Service** Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

**Sous-direction**

**Bureau** Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/ES/N°2020-

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : [christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

Eric Scherpereel

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : [eric.scherpereel@ac-limoges.fr](mailto:eric.scherpereel@ac-limoges.fr)

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges